

Consultation publique de la Commission européenne
8 Mars 2018

Fonds de l'UE dans le domaine de la cohésion

Comment les programmes/Fonds actuels peuvent apporter une valeur ajoutée par rapport à ce que les États membres pourraient réaliser au niveau national, régional et/ou local.

La coopération et la mutualisation sont indispensables dans le contexte économique et budgétaire actuel, la culture à une forte capacité à renforcer les politiques de cohésion, ce qui est un des enjeux majeurs de l'Union européenne.

Les acteurs culturels sont les porteurs majeurs d'une politique de coopération intra et extra européenne, la diversité territoriale et la diversité des ressources culturelles restent une force pour le projet européen et la coopération européenne, notamment culturelle, renforce les liens entre les territoires et les peuples.

Les activités de création ont leur propre raison d'être mais elles sont aussi facteur de développement économique, social, éducatif, sociétal. Elles sont le marqueur du niveau de développement des droits humains fondamentaux. Les activités artistiques et culturelles ont une capacité à renforcer la transversalité des approches par une interaction entre les secteurs d'activité d'un territoire.

La dimension culturelle constitue un élément clé de toute stratégie de développement. D'une manière générale, les arts et la culture permettent un développement social, économique et humain durable. Ils facilitent également le dialogue entre les cultures, qui apparaît comme étant une condition essentielle à une cohabitation pacifique.

La culture est également un indicateur de la dynamique de performance socio-économique : les territoires les plus dynamiques sont aussi ceux qui ont le plus investi dans la culture.

La culture permet d'aider les villes et les régions à attirer les investissements, les talents créatifs et le tourisme culturel. Les spectacles, festivals ou événements génèrent des emplois et des revenus provenant notamment du tourisme. Ils contribuent à la visibilité et à la vitalité des territoires à l'échelle locale, nationale et internationale. Un territoire qui investit dans une implantation culturelle est plus dynamique que ses bassins de vie témoin. La « prise d'initiative » dans le champ culturel est sans nul doute une des composantes d'une dynamique de performance socio-économique.

Est-il nécessaire de modifier ou de compléter les objectifs des programmes/Fonds dans ce domaine d'action ? Dans l'affirmative, quelles modifications seraient nécessaires ou souhaitables ?

La période de programmation en cours 2014-2020 a exclu la culture comme objectif stratégique prioritaire. Les acteurs culturels ont intégré les nouveaux objectifs et proposé des projets s'inscrivant dans les axes nouveaux. Mais dans l'instruction des projets il a été constaté que les projets portés par des acteurs culturels avaient pour l'essentiel été exclus, souffrant d'un a priori négatif, lié à l'exclusion thématique de la culture, alors même que les projets proposés étaient conformes aux priorités nouvelles. Des millions d'euros ont été perdus dans les régions frontalières notamment, les coopérations transfrontalières catalysées par les échanges culturels ont reculé, dans un moment où les États tendent déjà à redresser des barrières frontalières à l'intérieur de l'Espace Schengen. Pour l'avenir nous préconisons réellement l'inscription d'une priorité artistique et culturelle dans

l'ensemble des programmes de l'Union et dans les programmes de Cohésion notamment. Pas de Cohésion sans dialogue culturel.

Nous appelons la Commission Européenne à intégrer la culture comme priorité stratégique en vue de ses travaux d'élaboration de la prochaine période de programmation des politiques européennes de cohésion, à soutenir la culture et les arts dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE pour libérer leur potentiel inexploité dans les régions et les villes.

Un développement durable des régions et des villes européennes ne sera possible qu'en intégrant la culture et les arts dans les objectifs de la future stratégie de l'UE (à partir de 2020). La culture et les arts sont un levier essentiel de la croissance économique dans les régions et les villes européennes et doivent donc être reconnus comme des contributeurs essentiels à la future politique de cohésion de l'Union.

Le Syndecac souhaite réaffirmer l'engagement en faveur d'une Europe des territoires, démocratique et culturelle et la nécessité de renforcer la place de la création artistique et de la culture dans les territoires.

L'Europe peut retrouver du sens aux yeux des européens par une politique forte en faveur de la création et de la culture. Pour la création d'un nouveau « narratif » européen qui s'appuie sur l'imaginaire, l'invention, l'innovation. L'art et la culture ont la capacité à alimenter un projet global des politiques publiques de territoire. Si l'on considère le développement de la stratégie territoriale (dès l'élaboration de son projet), sous l'angle du développement du bien être des habitants, d'une meilleure harmonisation entre nécessité / obligations et besoins, la culture vient bien combler un besoin fondamental.

Dans quelle mesure considérez-vous que les éléments suivants constituent un obstacle qui empêche les programmes/Fonds actuels d'atteindre leurs objectifs ?

- *Des procédures complexes synonymes de charge administrative importante et de retards.*
- *De lourdes exigences en matière d'audit et de contrôle.*
- *Les Fonds disponibles ne correspondent pas aux véritables défis.*
- *Les capacités administratives pour gérer les programmes sont insuffisantes.*
- *Les informations relatives au processus de sélection et de financement sont insuffisantes.*
- *Un manque de flexibilité pour réagir aux circonstances imprévues.*
- *La difficulté de concilier l'action européenne avec d'autres interventions publiques.*
- *Les synergies entre les programmes/Fonds de l'UE sont insuffisantes.*
- *Il est difficile d'assurer la viabilité des projets après la fin de la période de financement.*
- *Une utilisation insuffisante des instruments financiers.*
- *Les taux de cofinancement*
- *Autre*

Si vous avez répondu « Autre » à la question précédente, veuillez préciser ici :

En dehors du programme Europe Créative, dont le budget est très limité, les Programmes Opérationnels déclinés en région sont trop peu ouverts aux acteurs culturels, et encore moins au spectacle vivant. Il est nécessaire de modifier les cadres pour permettre aux acteurs de déposer leurs projets. La présence d'activités culturelles constitue un facteur déterminant de l'attractivité des régions et des villes – les travailleurs à fort capital humain souhaitent s'y installer et stimulent à leur tour la croissance régionale.

La période de programmation en cours 2014-2020 a exclu la culture comme objectif stratégique prioritaire. Les acteurs culturels ont intégré les nouveaux objectifs et proposé des projets s'inscrivant dans les axes nouveaux. Mais dans l'instruction des projets il a été constaté que les projets portés par des acteurs culturels avaient pour l'essentiel été exclus, souffrant d'un a priori négatif, lié à l'exclusion thématique de la culture, alors même que les projets proposés étaient conformes aux priorités nouvelles. Des millions d'euros ont été perdus dans les régions frontalières notamment, les coopérations transfrontalières catalysées par les échanges culturels ont reculé, dans un moment où les Etats tendent déjà à redresser des barrières frontalières à l'intérieur de l'Espace Schengen. Pour

l'avenir nous préconisons réellement l'inscription d'une priorité artistique et culturelle dans l'ensemble des programmes de l'Union et dans les programmes de Cohésion notamment. Pas de Cohésion sans dialogue culturel.

Dans quelle mesure pensez-vous que les mesures suivantes puissent simplifier et réduire les démarches administratives pour les bénéficiaires des programmes/Fonds actuels ?

- *L'harmonisation des règles entre les différents Fonds de l'UE.*
- *La définition de règles moins nombreuses, plus claires et plus courtes.*
- *Accorder une plus grande liberté aux autorités nationales pour fixer les règles.*
- *Davantage de souplesse au niveau des activités lorsque le financement est possible.*
- *Davantage de souplesse dans l'allocation des ressources afin de répondre aux besoins inattendus.*
- *La simplification des conditions ex ante.*
- *Un engagement plus efficace des parties prenantes dans la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation.*
- *Autre*

Si vous avez répondu « Autre » à la question précédente, veuillez préciser ici :

La gestion des programmes opérationnels favorise une « concentration thématique » resserrant les champs du possible dans une période où doivent s'expérimenter les solutions sur des thématiques transverses et dans le cadre de coopérations larges.

Face à la complexité des procédures les acteurs culturels sont démunis. En complément de l'action à l'échelle nationale, les régions gagneraient à accompagner leurs porteurs de projets culturels dans les dispositifs européens.

Il est possible d'imaginer de nouveaux instruments de coopération en faveur de la création et de la culture.

Il est impératif de reconstruire un vocabulaire, concernant les activités de création, d'action culturelle, de développement des territoires en phase avec le langage technique et politique.

Comment les synergies entre les Fonds/programmes pourraient-elles encore être renforcées dans ce domaine pour éviter de possibles chevauchements/doubles emplois ? Par exemple, pourriez-vous envisager le regroupement/la fusion de certains programmes/Fonds ?

Pour développer les synergies et œuvrer pour les pistes d'action communes, nous souhaitons promouvoir une place au centre du projet européen pour la création, les arts et la culture ;

- Construire des outils de dialogue et de médiation des intérêts pour renforcer l'alliance stratégique du secteur de la création, de la culture et des arts et les institutions à chaque niveau : régional, national, européen ;

- Mettre en place un travail à long terme, politique et technique, avec les représentants des Régions, les députés européens, les services concernés à la Commission européenne, au Conseil de l'Europe et au Comité des Régions.

Si vous souhaitez ajouter d'autres informations entrant dans le cadre du présent questionnaire, vous pouvez le faire ici.

La culture est indéniablement un facteur d'attractivité territoriale, mais elle est surtout un facteur de coopération territoriale, de partage de ressources car elle se compose d'expériences multiples (esthétiques, sensibles, intellectuelles, sociales, éducatives, festives, économiques...). En conséquence, elle produit des effets directs et indirects de natures très diverses qu'on ne saurait segmenter. Cette vitalité offre à toutes les politiques de développement un bien commun qui

n'appartient à personne, mais bénéficie à tous. Si elle est pensée en coopération, elle devient une richesse inestimable.

Faire territoire commun c'est se relier au monde : se situer, ancrer des racines profondes de connaissance et reconnaissance mutuelle est un gage de curiosité envers autrui. L'art et la culture offrent une possibilité de penser et définir le territoire, comme espace mental. La culture met en dialogue le « ici/maintenant » et « l'ailleurs » et affirme l'appartenance à une géographie commune, qui n'est pas isolée.

L'art et la culture permettent de penser l'espace et le temps, donc la territorialité, en interrogeant et en créant les codes, les munitions symboliques communes. Ils en proposent un partage sensible en réunissant les communautés (fêtes, théâtres, musées, festivals). Ils rendent possible le sentiment de faire société, selon plusieurs modalités complémentaires et indissociables (folklore, patrimoine, création). Par ailleurs, l'art et la culture construisent les relations entre le rural et l'urbain, ce qui constitue la base de l'approche intégrée de développement territorial.